

L'ALE a toutefois été marqué par certaines notes discordantes. Il continue d'y avoir certains heurts, chose prévisible dans le contexte du plus important marché bilatéral au monde. À l'heure actuelle, nous avons de sérieux problèmes dans les secteurs de l'acier, de la bière et du bois d'oeuvre.

Mais grâce à l'ALE, nous nous trouvons dans la position enviable d'être en mesure de régler nos divergences de vues avec ce qui s'avère être un mécanisme de règlement des différends transparent, juste et équitable. De plus, l'ALENA a permis de renforcer ce mécanisme.

Durant les mois de négociation de l'ALENA, nous avons beaucoup appris sur le libre-échange et les pratiques de réciprocité. Trop souvent, ce qui devrait constituer un élément de réciprocité n'est qu'une question d'opinion subjective. Il existe encore des barrières commerciales dans nos pays respectifs. Nous devons réduire, voire éliminer ces barrières. Vous disposez d'une loi pour encourager l'achat des produits locaux et stimuler les petites entreprises. Nous avons des barrières commerciales entre nos provinces. Mais vous me voyez heureux de vous annoncer que le gouvernement du Canada participe à des pourparlers approfondis avec les gouvernements provinciaux en vue d'éliminer ces barrières et de permettre une plus grande concurrence. En quelque sorte, une forme d'ALENA intérieur.

Le Canada s'est engagé à ratifier l'ALENA. Notre parlement a presque terminé l'étude de la loi qui permettra l'entrée en vigueur de l'Accord et notre gouvernement entend procéder à l'adoption de cette loi avant l'été.

Il s'offre à nous la possibilité de conclure, dans les domaines de la main d'oeuvre et de l'environnement, des accords additionnels qui susciteront une collaboration sans précédent. Ces accords seraient bénéfiques pour chacun des partenaires et pour l'ensemble de l'Amérique du Nord. Nous ne voulons pas laisser échapper cette possibilité.

La négociation des accords additionnels nous offre aussi l'occasion de réaliser de véritables gains dans les dossiers de l'environnement et de la main d'oeuvre. Mais ces accords doivent être fonctionnels. Il nous appartient d'y voir.

Cela explique pourquoi le Canada est profondément convaincu que ces négociations ne doivent en aucune manière mettre en péril les avantages rattachés à la création d'un marché intégré de 360 millions de consommateurs en Amérique du Nord.

L'ALENA abaisse les barrières commerciales entre les trois partenaires. Il faut donc éviter que les accords additionnels ne viennent créer de nouveaux obstacles à nos échanges, sinon nous